

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19451**

### Intitulé

Ostéopathe

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION   | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| E.N.S.O. Ecole supérieure d'ostéopathie - Institut supérieur d'osthéopathie de Lille | Directrice                                       |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité principale de l'ostéopathe est la prise en charge de patient dans le cadre d'une consultation ostéopathique ou il réalise les activités suivantes :

Accueil de tout patient en établissant une relation de confiance en vue d'élaborer un projet d'intervention ostéopathique (A1)

Elaborer un diagnostic pour construire le projet d'intervention de l'ostéopathe(A2)

Elaboration et conduite d'un projet d'intervention ostéopathique,avec explicitation au patient dans le cadre d'un parcours de soins (A3)

Réalisation de soins ostéopathiques dans le respect de l'éthique, de la déontologie, des règles d'hygiène et du cadre légal de la pratique (A4)

Enrichir, analyser et transmettre sa pratique professionnelle pour s'inscrire activement dans un paysage ostéopathique évolutif (A5)

S'inscrire dans un projet de recherche(A6)

Gérer l'activité professionnelle (A7)

L'ostéopathe est capable de:

Assurer un accueil de qualité en matière de confort, d'hygiène et de sécurité en échangeant dans un langage approprié à tout patient

Etablir une relation de confiance et thérapeutique Informer la personne sur les conditions d'intervention en ostéopathie et sur les conditions tarifaires et les possibilités de prise en charge des honoraires par leur mutuelle

Recueillir les informations clés concernant la situation de la personne : motifs de la consultation, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens paracliniques déjà réalisés,...Prendre en compte l'état physique, psychique et médical du patient, les traitements médicaux en cours, le contexte environnemental du patient (familial, professionnel, sportif...)

Mener un examen physique de la personne : examen général, examen visuel statique, examen visuel dynamique, examen palpatoire, examen des mobilités articulaires et tissulaires .Evaluer le schéma corporel du patient et tester les mobilités actives et passives du patient et les caractères physiques des tissus

Etablir un diagnostic d'opportunité et d'orientation de la personne vers un médecin ou un autre professionnel médical, en cas de nécessité.

Etablir un diagnostic ostéopathique

En cas de reconsultation, évaluer l'évolution de l'état de santé du patient, et les effets du traitement (mobilité, douleur, qualité de vie, qualité tissulaire

Dès lors que le patient relève de la prise en charge ostéopathique, définir un choix et une stratégie de traitement ostéopathique, et explicitation/conseil au patient. Définir des modalités et formalisation du projet d'intervention, et explicitation au patient

Mettre en œuvre le traitement ostéopathique par des gestes adaptés et contrôlés : les mobilisations et manipulations en respectant les règles d'hygiène, de sécurité, de légalité, et de déontologie. Surveiller les réactions de la personne durant l'intervention ostéopathique

Suivre les résultats du traitement ostéopathique et adapter le projet d'intervention

Conseiller la personne : activité gestuelle, posture, hygiène de vie, prise en charge par un autre professionnel, ...

Analyser et mettre à jour sa pratique professionnelle par une posture de praticien réflexif et l'intégration des travaux ostéopathiques les plus récents. Assurer une veille technique, scientifique, légale et d'environnement professionnel

Se positionner dans un réseau/une organisation de professionnels

Tutorer et participer à la formation des (futurs) professionnels Participer à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.

Utiliser et enrichir une grille d'évaluation professionnelle

Comprendre les exigences et les étapes d'un projet scientifique. Mobiliser une méthodologie de recherche scientifique pertinente, et s'y inscrire

Mener une recherche scientifique dans une perspective de recherche cumulative et collaborative, en s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse pouvant inclure un essai clinique et déboucher sur des propositions d'action

Développer et piloter son affaire en intégrant les dimensions budgétaires, commerciales, RH, matériels et administratives

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Activité libéral, individuellement ou associé ou encore exerçant au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.)

- Salarié de structures médicosociales ou sociales, entreprises, établissement d'enseignement, clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport, maternité au sein des hôpitaux ou d'autres services

hospitaliers etc.

Ostéopathe

Formateur en Ostéopathie

Consultant

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

**Réglementation d'activités :**

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie  
L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les épreuves diplômantes consistent en :

Validation des sciences fondamentales et médicales :

- Unité de formation 1 : Physiologie, pathologie de l'enfant et de l'adulte.
- Unité de formation 2 : Psychosociologie, éthique, déontologie, aspects médicaux légaux.
- Unité de formation 3 : Appareil locomoteur, traumatologie
- Unité de formation 4 : Système nerveux central et périphérique.
- Unité de formation 5 : Appareil ostéo-articulaire.
- Unité de formation 6 : Appareil cardio-vasculaire et respiratoire.

Validation de la médecine ostéopathique :

- Unité de formation A : Le concept et les techniques de l'ostéopathie.
- Unité de formation B : Approche palpatoire et gestuelle de l'ostéopathie.

Epreuve pratique d'évaluation des techniques ostéopathiques

- Unité de formation C : Applications des techniques de l'ostéopathie au système musculo-squelettique et myofascial.

- Evaluation individuelle orale et écrite : réalisation d'un dossier patient écrit et d'une synthèse orale des consultations effectuées

Validation de la capacité à la recherche :

- Réalisation d'un mémoire écrit de type recherche.
- Réalisation d'une synthèse orale

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OU | NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X  |     | 1 ostéopathe diplômé depuis plus de 4 ans enseignants depuis plus de 2 ans interne à l'établissement<br>1 ostéopathe extérieur à l'établissement<br>1 docteur en médecine                   |
| En contrat d'apprentissage                                       |    | X   |   |
| Après un parcours de formation continue                          |    | X   |   |
| En contrat de professionnalisation                               |    | X   |   |
| Par candidature individuelle                                     |    | X   |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2012                      | X  |     | direction de l'établissement,<br>un médecin docteur en médecine,<br>2 ostéopathes diplômés enseignants dans l'établissement depuis plus de 2 ans.<br>ostéopathe extérieur à l'établissement |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

Référence du décret général :

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2010, jusqu'au 09 août 2019.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2008, jusqu'au 16 juin 2016. *En vertu de l'article 22 de la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les titulaires ayant obtenu la certification à compter du 02 janvier 2010 peuvent se prévaloir de l'enregistrement de leur certification au niveau I.*

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

E.N.S.O. Ecole supérieure d'ostéopathie - Institut supérieur d'osthéopathie de Lille : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord ( 59) [Loos]

« Le Caducée », pôle Eurasanté, 57 rue Salvador ALLENDE

59120 Loos

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

« Le Caducée », pôle Eurasanté, 57 rue Salvador ALLENDE

59120 Loos

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Ostéopathe](#)